Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_66_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART.

Absents : Madame Véronique FABRY, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyril LAPOINTE.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
10/09/2026	En exercice : 15	Présents : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-66 du 16 septembre 2026

Développement économique, numérique et touristique
Pépinière d'Innovation Territoriale Pep'it
Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un atelier au bénéfice de la SAS « Façade Valley » représentée par Olivier Ihuellou

Monsieur Lionel LEVHA, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°2026-04-01 du Conseil communautaire du 29 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil communautaire délègue au Bureau le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision des contrats de louage de choses portant sur des biens de la Communauté de communes du Val d'Amboise, pour une durée supérieure à 2 jours et n'excédant pas 12 ans ;
Vu les tarifs validés par la délibération n°2022-12-16 du Conseil communautaire en date du 08 décembre 2022.
Vu le règlement intérieur de la Pépinière d'Innovation Territoriale Pep'it ;
Vu la décision n°2024-47 du 03 juillet 2024 relative à la location d'un atelier à la société « Façade Valley » représentée par Olivier Ihuellou ;
Vu l'avis de la commission développement économique du 07 septembre 2026.

La Communauté de communes du Val d'Amboise a créé une pépinière d'entreprises « Pep'it » sur le parc d'activités du « Prieuré », à Pocé-sur-Cisse. Cette structure accompagne les porteurs de projets ainsi que les entreprises récemment créées ou en développement, en leur proposant un accueil, un hébergement, des services mutualisés et un soutien personnalisé. Le bâtiment, d'une superficie de 978 m², comprend 9 bureaux, 4 ateliers, 2 salles de réunion et un service de domiciliation via des boîtes aux lettres. Les modalités de fonctionnement et les tarifs ont été fixés par délibération du conseil communautaire du 11 mars 2013 (n° 2013-03-11).

La SAS Façade Valley, spécialisée dans le ravalement de façades, la rénovation, la restauration du patrimoine et l'isolation thermique par l'extérieur, est implantée à la Pep'it depuis le 1er octobre 2024, où elle occupe un atelier de 113 m².

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_66_DB-AR

Depuis son installation, l'entreprise connaît une croissance régulière. Les comptes 2025 font apparaître un chiffre d'affaires de 244 308 €, un résultat net de 53 424 €, un total de bilan de 172 598 € et des capitaux propres de 59 424 €, traduisant une situation financière solide.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2027 est estimé à 280 838 €, soit une progression de 14,6 % par rapport à l'exercice 2025.

Celle-ci emploie actuellement un salarié et prévoit le recrutement d'un second salarié d'ici fin 2026 ou début 2027, afin de répondre à une demande croissante et d'accéder à des marchés et appels d'offres de plus grande envergure.

Prix moyen d'un chantier : le montant moyen HT d'une intervention est d'environ 25 000 €.
Périmètre géographique : le Val d'Amboise, l'Indre-et-Loire et les départements limitrophes (Loir-et-Cher (41), Loiret (45) et Indre (36)).
Carnet de commandes : la société dispose d'un carnet de commandes assurant un niveau d'activité jusqu'en mars 2027.

Dans ce contexte, Olivier Ihuellou sollicite le renouvellement de son accompagnement au sein de la Pep'it afin de poursuivre le développement de Façade Valley sur le territoire du Val d'Amboise.

Parallèlement, la société et le directeur de la Pep'it anticipent déjà la sortie de l'entreprise de la Pep'it. La priorité est l'acquisition d'un terrain ou d'un local propre. À défaut, une solution locative transitoire pourra être étudiée, notamment au sein du futur hôtel d'entreprises du Val d'Amboise.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation précaire avec la SAS Façade Valley, représentée par son dirigeant ou toute personne dûment habilitée aux conditions suivantes :
  - Un atelier de 113m² au loyer mensuel hors taxes de 559.35€ (cinq cent cinquante-neuf euros et trente-cinq centimes), correspondant aux tarifs progressifs en vigueur et majoré de la TVA applicable ;
  - Prise à effet le 01 octobre 2026 ;
  - Durée : 24 mois.

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président en charge du développement économique, touristique et de l'attractivité territoriale, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de la Communauté
de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES